

AR Prefecture

006-210600599-20221208-DEL2022_132-DE
Reçu le 09/12/2022



VILLE D'EZE

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

**ARRONDISSEMENT
DE NICE**

**Délibération
n°2022_132**

8 décembre 2022

MAIRIE D'EZE

OBJET :
Budget Parkings
communaux –
Décision modificative
n°1

RAPPORTEUR :
Monsieur le maire

Nombre de conseillers en
exercice 19

Nombre de présents 14

Nombre de votants 17

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

Présents : M. Stéphane CHERKI – M. Sylvestre ANSELMi – Mme Céline ZAMBON – Mme Virginie SOULIER – M. Patrick LADU – M. Christian FIGHIERA – Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – Mme Patricia PONTIS – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – Mme Claudine TURRINI – M. Ghassan ANDRAOS – M. Claude TKACZYK

A donné procuration :

M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA
Mme Annick FILLON pour Mme Isabelle GIANTON
Mme Patricia ALLOUCH pour M. Alain FABRI

Absents excusés :

M. Christophe VESTRI
M. Jean-Barthélémy VAUTEL

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Par délibération en date du 7 avril 2022, le conseil municipal a adopté le budget primitif Parkings communaux. Toutefois, il convient de procéder à quelques réajustements de crédits.

AR Prefecture006-210600599-20221208-DEL2022_132-DE
Reçu le 09/12/2022**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
011	+ 7 000€	75	+ 9 108€
042	+ 2 108€		
TOTAL	+ 9 108€	TOTAL	+ 9 108€

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
21	+ 2 108€	040	+ 2 108€
TOTAL	+ 2 108€	TOTAL	+ 2 108€

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- Adopte la décision modificative n°1 du budget annexe Parkings communaux, telle que proposée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à effectuer les transferts de crédit nécessaires ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



Le Maire,
Stéphane CHERKI.